



BULLETIN OFFICIEL

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Bulletin officiel n°6 du 5 février 2015

SOMMAIRE

Enseignement supérieur et recherche

Instituts universitaires de technologie

Création, transfert, fermeture ou transformation de départements d'instituts universitaires de technologie - rentrée universitaire 2015

arrêté du 19-12-2014 - J.O. du 23-1-2015 (NOR : MENS1429473A)

Institut universitaire de technologie

Création d'option dans un département - rentrée universitaire 2015

arrêté du 19-12-2014 - J.O. du 23-1-2015 (NOR : MENS1429474A)

Tableau d'avancement

Accès à la hors-classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers pour l'année 2014

arrêté du 26-12-2014 (NOR : MENH1501001A)

Études médicales

Habilitation à délivrer la capacité d'addictologie clinique

arrêté du 5-1-2015 (NOR : MENS1501004A)

Études médicales

Habilitation à délivrer la capacité de médecine aérospatiale

arrêté du 5-1-2015 (NOR : MENS1501005A)

Instituts et écoles internes de l'université de Montpellier

Modifications

arrêté du 12-1-2015 (NOR : MENS1501012A)

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives
arrêté du 3-12-2014 (NOR : MCCB1501341A)

Nomination

Directeur général des services de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Villeurbanne
arrêté du 18-12-2014 (NOR : MENH1401287A)

Conseils, comités, commissions

Fin de fonctions et nomination au conseil scientifique et technique de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
arrêté du 9-1-2015 (NOR : MENR1501010A)

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil scientifique et technique de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
arrêté du 9-1-2015 (NOR : MENR1501011A)

Enseignement supérieur et recherche

Instituts universitaires de technologie

Création, transfert, fermeture ou transformation de départements d'instituts universitaire de technologie - rentrée universitaire 2015

NOR : MENS1429473A

arrêté du 19-12-2014 - J.O. du 23-1-2015

MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 713-1, L. 713-9 et D. 643-60 ; arrêté du 25-5-2012 modifié ; avis des commissions prévues à l'article D. 643-60 du code de l'éducation ; avis du Cneser du 15-12-2014

Article 1 - À compter de la rentrée universitaire 2015 sont créés les départements universitaires de technologie suivants :

| Université | IUT | Siège du département | Spécialité | Options |
|-------------|----------------------|----------------------|---------------------------|---------------------------------|
| Paris-VIII | Montreuil | Montreuil | Information-communication | Communication des organisations |
| Montpellier | Montpellier-Sète (*) | Montpellier | Carrières sociales | Services à la personne |

(*) : Ce DUT s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre les universités de Montpellier et Montpellier-III

Article 2 - À compter de la rentrée universitaire 2015, les départements universitaires de technologie suivants changent d'implantation :

| Université | IUT | Ancien siège du département | Site de relocalisation du département | Spécialité | Options |
|------------|---------------|-----------------------------|---------------------------------------|--|---------|
| Angers | Angers-Cholet | Cholet | Angers | Génie mécanique et productive | |
| Toulon | Toulon | Saint-Raphaël | Toulon | Métiers du multimédia et de l'internet | |

Article 3 - À compter de la rentrée universitaire 2015, au sein de l'institut universitaire de technologie de Rodez, le changement partiel d'implantation du département universitaire de technologie de la spécialité

« Information-Communication » du site de Rodez sur le site de Millau, mis en place par l'arrêté du 25 mai 2012 susvisé, est prorogé d'un an.

Article 4 - À compter de la rentrée universitaire 2015, les départements universitaires de technologie suivants sont fermés :

| Université | IUT | Siège du département | Spécialité | Options |
|------------|-------------|-----------------------|---|---------|
| Caen | Caen | Vire | Techniques de commercialisation | |
| Grenoble-I | Grenoble-I | Grenoble | Génie électrique et informatique industrielle (*) | |
| Paris-XIII | Saint-Denis | La Plaine-Saint-Denis | Techniques de commercialisation (*) | |

(*) : L'opération consiste en une fusion administrative avec le siège de l'autre département de la même spécialité au sein de cet institut universitaire de technologie.

Article 5 - À compter de la rentrée universitaire 2015, le département de la spécialité qualité, logistique industrielle et organisation de l'institut universitaire de technologie de Dijon-Auxerre (université de Dijon), site d'Auxerre, est transformé en département de la spécialité génie civil - construction durable, comme suit :

| Université | IUT | Siege du département | Ancienne spécialité | Nouvelle spécialité | Options |
|------------|---------------|----------------------|--|------------------------------------|---------|
| Dijon | Dijon-Auxerre | Auxerre | Qualité, logistique industrielle et organisation | Génie civil - construction durable | |

Article 6 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, les recteurs d'académie et les présidents d'université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 19 décembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Enseignement supérieur et recherche

Institut universitaire de technologie

Création d'option dans un département - rentrée universitaire 2015

NOR : MENS1429474A

arrêté du 19-12-2014 - J.O. du 23-1-2015

MENESR - DGESIP A1-2

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 713-1, L. 713-9 et D. 643-60 ; avis de la commission pédagogique nationale de la spécialité « Carrières sociales »

Article 1 - À compter de la rentrée universitaire 2015, la liste des options enseignées au sein des départements universitaires de technologie est complétée comme suit :

| Université | IUT | Siège du département | Spécialités | Option |
|-------------|--------|----------------------|--------------------|-----------------------|
| Toulouse-II | Figeac | Figeac | Carrières sociales | Éducation spécialisée |

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, la rectrice de l'académie de Toulouse et le président de l'université Toulouse-II sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 19 décembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Enseignement supérieur et recherche

Tableau d'avancement

Accès à la hors-classe des professeurs de l'École nationale supérieure d'arts et métiers pour l'année 2014

NOR : MENH1501001A

arrêté du 26-12-2014

MENESR - DGRH A2-2

Vu décret n° 88-651 du 6-5-1988 modifié ; avis de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des professeurs de l'Ensam du 12-12-2014

Article 1 - Les professeurs de l'Ensam, désignés ci-après, sont inscrits sur le tableau d'avancement à la hors classe de leur corps au titre de l'année 2014 :

| N° d'inscription | Prénom - Nom | Établissement |
|------------------|-----------------------|---|
| 1 | Hervé Poulain | Université Rennes-1 (IUT de Lannion) |
| 2 | Jean-François Karcher | Eni de Saint-Étienne |
| 3 | Alain Sabatier | Université de Montpellier-2 (IUT de Montpellier) |
| 4 | Christian Saunal | Université de Lorraine (IUT de Nancy-Brabois) |
| 5 | Didier Boilevin | Université Paris-11 ((IUT de Cachan) |
| 6 | Yvon Guiomard | Université Rennes-1 (IUT de Saint-Brieuc) |
| 7 | Jean-Pierre Jouannet | Université de Lorraine (ESSTIN) |
| 8 | Christine Megneaud | Université d'Angers (IUT d'Angers) |
| 9 | Franck Ourion | Université de Lorraine (IUT Épinal-Hubert-Curien) |
| 10 | Jean Vincenti | Ensam Paris |

Article 2 - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 26 décembre 2014

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,
Catherine Gaudy

Enseignement supérieur et recherche

Études médicales

Habilitation à délivrer la capacité d'addictologie clinique

NOR : MENS1501004A
arrêté du 5-1-2015
MENESR - DGESIP A1-4

Vu code de l'éducation, notamment article D. 613-7 ; arrêté du 29-4-1988 modifié ; avis du Cneser du 20-10-2014

Article 1 - L'habilitation à délivrer le diplôme de capacité de médecine d'addictologie clinique est accordée à compter de l'année universitaire 2014-2015, aux universités et pour les durées suivantes :

- universités d'Angers, Brest, Clermont-Ferrand-I, Dijon, Nantes, Rennes-I et Rouen, pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'année universitaire 2016-2017 incluse ;
- universités d'Aix-Marseille, Lorraine, Strasbourg et Tours, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'année universitaire 2017-2018 incluse ;
- universités Paris-V et Paris-VII, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'année universitaire 2018-2019 incluse ;
- universités Lille-II, Montpellier-I et Paris-XI, pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'année universitaire 2014-2015 incluse ;
- universités de Bordeaux, Grenoble, Lyon-I, Saint-Étienne et Toulouse, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'année universitaire 2015-2016 incluse.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le directeur général de l'offre de soins, les recteurs et rectrices d'académie, les présidents et présidentes d'université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 5 janvier 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Pour la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
et par délégation,

Le chef de service adjoint au directeur général de l'offre de soins,
Félix Faucon

Enseignement supérieur et recherche

Études médicales

Habilitation à délivrer la capacité de médecine aérospatiale

NOR : MENS1501005A
arrêté du 5-1-2015
MENESR - DGESIP A1-4

Vu code de l'éducation, notamment article D. 613-7 ; arrêté du 29-4-1988 modifié ; avis Cneser du 20-10-2014

Article 1 - L'habilitation à délivrer le diplôme de capacité de médecine aérospatiale est accordée à compter de l'année universitaire 2014-2015, aux universités et pour les durées suivantes :

- université de Lorraine, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'année universitaire 2017-2018 incluse ;
- université Paris-V, pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'année universitaire 2018-2019 incluse ;
- université de Toulouse, pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'année universitaire 2015-2016 incluse.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le directeur général de l'offre de soins, les recteurs et rectrices d'académie, les présidents et présidentes d'université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 5 janvier 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Le chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante
Rachel-Marie Pradeilles-Duval

Pour la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
et par délégation,

Le chef de service adjoint au directeur général de l'offre de soins,
Félix Faucon

Enseignement supérieur et recherche

Instituts et écoles internes de l'université de Montpellier

Modifications

NOR : MENS1501012A
arrêté du 12-1-2015
MENESR - DGESIP B1-3

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 713-1, L. 713-9, D. 713-1 à D. 713-11 et D. 713-19 ; décret n° 2014-1038 du 11-9-2014 ; arrêté du 25-9-2013 modifié, notamment articles 1, 2, 3, 7, 10 et 12 ; avis du comité technique de l'université de Montpellier du 30-9-2014 ; délibération de l'assemblée constitutive provisoire de l'université de Montpellier du 1-10-2014 ; avis du Cneser du 25-11-2014

Article 1 - L'arrêté du 25 septembre 2013 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

1° À l'article 1, le 36° est remplacé par les dispositions suivantes :

« 36° Montpellier :

- a) Institut universitaire de technologie de Béziers ;
- b) Institut universitaire de technologie Montpellier-Sète ;
- c) Institut universitaire de technologie de Nîmes. »

2° Aux articles 2 et 12, le mot : « Montpellier-I » est remplacé par le mot : « Montpellier » ;

3° Aux articles 3, 7 et 10, le mot : « Montpellier-II » est remplacé par le mot : « Montpellier ».

Article 2 - La rectrice de l'académie de Montpellier, chancelier des universités, et le président de l'université de Montpellier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 12 janvier 2015

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
Simone Bonnafous

Mouvement du personnel

Conseils, comités et commissions

Nomination au conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

NOR : MCCB1501341A

arrêté du 3-12-2014

MENESR - MCC

Vu code du patrimoine, notamment articles R. 545-45 et R. 545-50

Article 1 - Sont nommés membres du conseil scientifique de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, au titre des personnalités choisies en raison de leurs compétences dans le domaine de l'archéologie préventive :

1) Désignées par le ministre chargé de la culture :

Membres titulaires :

- François Fichet de Clairfontaine, conservateur régional de l'archéologie à la direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie ;
- Monsieur Michel Prestreau, adjoint au directeur régional des affaires culturelles de Bourgogne.

Membres suppléants :

- Christian Cribellier, conservateur du patrimoine, chargé de mission à la sous-direction de l'archéologie au sein de la Direction générale des patrimoines du ministère de la culture et de la communication ;
- Aurélie Schneider, adjointe du conservateur régional de l'archéologie à la direction régionale des affaires culturelles du Centre.

2) Désignées par le ministre chargé de la recherche :

Membres titulaires :

- Marie Besse, professeure d'archéologie préhistorique à l'université de Genève ;
- Agnès Lamotte, maître de conférences à l'université sciences et technologies de Lille.

Membres suppléants :

- François Réchin, maître de conférences hors classe habilité à l'université de Pau et des pays de l'Adour ;
- Corinne Sanchez, chargée de recherche au Centre national de la recherche scientifique.

Article 2 - Le présent arrêté sera publié aux Bulletins officiels du ministère de la culture et de la communication et du secrétariat d'État chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 3 décembre 2014

La ministre de la culture et de la communication,
Fleur Pellerin

La secrétaire d'État chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Geneviève Fioraso

Mouvement du personnel

Nomination

Directeur général des services de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Villeurbanne

NOR : MENH1401287A

arrêté du 18-12-2014

MENESR - DGRH E1-2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 18 décembre 2014, Colette Dubois, attachée territoriale, est nommée dans l'emploi de directeur général des services de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques de Villeurbanne (groupe III), pour une première période de cinq ans, du 15 janvier 2015 au 14 janvier 2020.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Fin de fonctions et nomination au conseil scientifique et technique de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

NOR : MENR1501010A

arrêté du 9-1-2015

MENESR - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement en date du 9 janvier 2015, il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de Madame Pascale Delecluse en qualité de présidente du conseil scientifique et technique de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

Yves Gaudemer est nommé président du conseil scientifique et technique de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, en remplacement de Madame Pascale Delecluse, pour la durée du mandat restant à courir.

Mouvement du personnel

Conseils, comités, commissions

Nomination au conseil scientifique et technique de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

NOR : MENR1501011A

arrêté du 9-1-2015

MENESR - DGRI - SPFCO B2

Par arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, en date du 9 janvier 2015, Madame Pascale Delecluse est nommée membre du conseil scientifique de l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, en qualité de personnalité scientifique extérieure à l'institut choisie parmi les responsables scientifiques et techniques de la recherche publique, de l'administration, de l'enseignement supérieur et des secteurs économiques et sociaux concernés par les domaines d'activités de l'institut, en remplacement de Yves Gaudemer, pour la durée du mandat restant à courir.